

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2022

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de SAINT-AUBIN-EPINAY (Département de la Seine-Maritime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section AB n°805 d'une contenance de 473 m ² sise 71 rue de l'Eglise sur le territoire communal.
POS/PLU :	Zone UAC correspondant à une « zone urbaine de centralité à dominante habitat, caractéristique des centres-villes, centres bourgs, cœurs de villages »
PROJET :	Acquisition d'une parcelle supportant une construction dans laquelle un bar-tabac-épicerie est installé. Les élus souhaitent maintenir et requalifier un Immeuble mixte de logement et de commerce avec une réhabilitation globale du bâtiment pour y créer des cases commerciales.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	5 avril 2023 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	SCI PATACLARA
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis du Pôle d'Evaluation des domaines du 23/02/2021 actualisé le 20/06/2022
IMPUTATION :	OPE2023020 – 76 – SAINT-AUBIN-EPINAY « RUE DE L'ÉGLISE » Enveloppe projet : 238 000 €

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

18 AVR. 2023

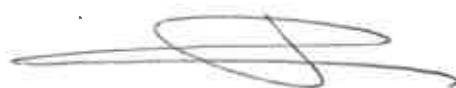
Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Signé le 18-04-2023

Gilles GAL

✓ Certified by  youSign

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"



Dominique LEPETIT